

Département de la Haute-Savoie

 COMMUNE
 DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES
 13, Route de Choisy
 BP 44
74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

 Téléphone : 04.50.68.87.33

ARRETE DU MAIRE
S.T. N° 2021.95 PR
TECHNIQUES
 -.-.-.-

Prorogeant l'arrêté provisoire ST 2021.90 PR
 Prorogeant l'arrêté provisoire ST 2021.83 PR
 réglementant la circulation
 Chemin de Mondragon

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2
 VU le Code de la route et notamment son livre IV,
 VU le Code de la voirie routière,
 VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

Vu la demande formulée en date du 1^{er} septembre 2021 par l'entreprise BENEDETTI GUELPA dont le siège est sis 620 avenue du Mont-Blanc – 74190 PASSY pour le compte du SYANE.

CONSIDERANT les travaux de déploiement du réseau fibre du SYANE il nécessite de proroger l'arrêté provisoire ST 2021.83 PR prorogé par l'arrêté ST 2021.90 PR réglementant la circulation chemin de Mondragon dans sa partie comprise entre le numéro 61 et le numéro 103 **jusqu'au vendredi 17 septembre 2021** inclus.

ARRETE.

ARTICLE 1 : Champ d'application
 Les dispositions de l'arrêté municipal ST N° 2021.83 PR prorogé par l'arrêté ST 2021-.90 PR sont prorogées jusqu'au vendredi 17 Septembre 2021.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de la commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont amputation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur de Directeur de l'entreprise BENEDETTI GUELPA,

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 2 septembre 2021

Le Maire,

Séverine MUGNIER

